

**M. R. E. McKinley (Huron):** Monsieur l'Orateur, j'ai quelques mots à dire au sujet de cette mesure législative et du libre-échange dont on parle tant. Cela m'effraie souvent, car un grand nombre de pays se sont développés autour d'une conception du commerce international autre que libre-échange. Il n'y a pas longtemps, la majorité des transactions internationales pouvaient être qualifiées de transactions fermées. J'expliquerai ma pensée par un exemple. L'industrie du sel a une grande importance pour mes mandants. Avant la négociation Kennedy, le sel en vrac, celui qui est le plus importé et le plus exporté, entraînait au Canada moyennant des droits de douane de 3c. les cent livres. Le sel canadien exporté aux États-Unis était soumis à des droits de douane de 1.5c. les cent livres. En 1970, le sel des États-Unis importé au Canada sera exonéré de droits de douane, mais les États-Unis continueront à percevoir 8c. les cent livres pour notre sel.

Tous mes mandants savent, j'en suis sûr, que la rive occidentale du lac Huron renferme des gisements de sel. La différence dans les frais de production provient de l'augmentation des frais de transport. J'ai soulevé la question pendant les audiences du comité et j'ai bénéficié de la sympathie des représentants du ministère. Le ministre des Finances d'alors m'a aussi assuré que si l'industrie du sel canadien était en péril, ce poste tarifaire ferait l'objet de nouvelles négociations. De toute manière, nous devons attendre jusqu'en 1970 pour savoir si la négociation Kennedy aura des répercussions néfastes sur l'industrie du sel de l'Ontario. Si c'était le cas, le gouvernement ferait, je l'espère, honneur à ses engagements et entreprendrait de nouvelles négociations pour ces droits de douane.

J'aimerais également parler ici de l'industrie canadienne du gant. Les sociétés gantières sont presque acculées à la faillite, menaçant l'emploi d'un grand nombre de gens, à cause des quantités considérables importées au Canada de pays étrangers. Sans vouloir faire un exposé exhaustif, j'aimerais verser au compte rendu les statistiques relatives aux quantités de gants importés de plusieurs pays. Le Canada a importé plusieurs variétés de gants, y compris les gants en tricot, des gants tissés et des gants en fibre synthétique; de la Chine communiste, il en a importé 369,000 douzaines; de Hong-Kong, 165,000 douzaines; du Japon, 426,000 douzaines; de Formose, 170,000 douzaines; des États-Unis, 114,000 douzaines. Comment l'industrie canadienne du gant ne deviendrait-elle pas moribonde? Beaucoup de ces ganteries sont établies dans de petites villes et elles doivent réduire leur personnel. Ces petites villes s'amenuisent davantage parce que leurs habitants vont dans les grands centres, et l'économie locale

[M. Hales.]

en souffre. J'espère que le ministre et son secrétaire parlementaire vont étudier la chose afin d'y trouver une solution.

Je vais citer un autre cas qui s'est présenté dans ma circonscription. Nous avons une fabrique d'articles de sport qui vendait des munitions dans tout le Canada. Cette entreprise ne fait presque plus d'affaires, en raison du coût élevé des transports. Afin de surmonter ses difficultés, le propriétaire s'est mis à recharger des cartouches. Il s'est vu obligé d'importer un certain produit des États-Unis, passible d'un droit de douane de 7½ p. 100. Le gouvernement actuel a porté ce droit à 22 p. 100, soit une majoration de 300 p. 100. La plupart des gens s'attendent à des augmentations, surtout sur les articles de faible volume, mais ceci semble exorbitant. Je prie donc le gouvernement de tenir compte de la situation et de voir s'il ne peut faire quelque chose le plus tôt possible afin que cette firme de ma circonscription puisse se maintenir en activité.

• (4.20 p.m.)

[Français]

**M. Réal Caouette (Témiscamingue):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire quelques mots sur ce bill C-131, dont l'objet est de modifier le Tarif des douanes.

Il est reconnu par tout le monde que le Tarif des douanes est un sujet excessivement important, surtout en ce qui touche à l'encouragement que le Parlement canadien doit fournir à la production des biens canadiens et, par voie de conséquence, à l'encouragement que nous devons fournir à nos travailleurs agricoles et industriels, ainsi qu'aux producteurs de toutes sortes, au Canada, ce qui inclut nécessairement toutes les classes de notre société.

Monsieur l'Orateur, les députés, comme d'ailleurs l'ensemble de la population, remarquent assez souvent les différences énormes entre les prix des produits fabriqués au Canada et ceux des produits qui proviennent des divers pays du monde.

Par exemple, dans le domaine de l'industrie textile, nous subissons une concurrence excessivement dangereuse pour l'industrie canadienne. Des produits textiles en provenance du Japon et d'autres pays asiatiques ou européens font une concurrence excessive à l'industrie textile canadienne. Au fait, dans les Cantons de l'Est, dans la région de Sherbrooke, dans la région de Drummondville, nos usines sont aux prises avec une concurrence que je crois très malheureuse, pour ne pas dire très hostile.

Certaines compagnies menacent de fermer leurs portes, alors que d'autres sont aux prises avec des grèves qui ne semblent pas se régler, parce que les dirigeants ne veulent